

Nombre de membres composant le comité : 8

En exercice : 8

L'an deux mille seize le lundi 23 mai à 18 heures et trente minutes, les membres composant le Comité d'Administration du Syndicat Mixte du Stade Nautique Intercommunal de Châtillon-Malakoff, légalement convoqués le 4 mai 2016, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOULET.

Étaient présents :

**Mesdames CHALUMEAU -NICOLAS-
Messieurs BOULET-PASCAL-CLAVEL**

ÉTAIENT ABSENTS :

**Madame LEQUIME-PARMENTIER
Monsieur METAIS-SHOSTECK (pouvoir donné à M.BOULET)**

M.BOULET, Président du Syndicat Mixte du Stade Nautique Intercommunal de Châtillon-Malakoff ouvre la séance à 18h40.

M. BOULET rappelle que l'ordre du jour portera sur :

- DOSSIER RELATIF AU PERSONNEL
- QUESTIONS RELATIVES AUX FINANCES ET LA REGIE
- QUESTIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU COMITE D'ADMINISTRATION
- QUESTIONS DIVERSES
- DÉLIBÉRATIONS

M. BOULET introduit l'ordre du jour du Comité d'Administration.

M.BOULET introduit dans un premier temps les élus présents à Mme CHALUMEAU, dont il s'agit du premier comité d'administration en qualité de conseillère territoriale au territoire Vallée Sud Grand Paris.

M.BOULET rappelle brièvement le fonctionnement du Stade Nautique et son historique en insistant sur l'excellente cohabitation et le travail en commun réalisé par les élus des deux communes depuis la création de l'établissement.

M.BOULET introduit par la suite l'ordre du jour et commence par le dossier relatif au personnel.

DOSSIER RELATIF AU PERSONNEL

Mme MILED rappelle qu'il a déjà fait l'objet d'un accord pour être présenté en Comité technique du 5 avril 2016.

Ce dernier a validé les différentes mesures en faveur du personnel que le Stade Nautique souhaite mettre en place.

Le Président reprend les éléments des avantages sociaux déjà existants au sein de l'établissement :

- Une prime annuelle correspondant à 60 % d'un salaire
- Un régime indemnitaire
- Un droit de congé de base : 25 jours + 5 jours au titre de la semaine d'hiver.
- Des jours de congés supplémentaires dans le cas de la prise de congés fractionnés
- D'un droit aux congés complémentaires : autorisation d'absence de fin d'année (3 jours + jours fériés)

Mme MILED précise que des avantages sociaux existent depuis longtemps pour les agents mais qu'ils n'ont jamais fait l'objet de délibérations.

Tel est le cas des autorisations spéciales d'absences qui peuvent être accordés à l'occasion d'un mariage ou d'un décès.

Madame MILED présente un tableau récapitulatif des jours accordés aux personnels des deux communes et qui s'avèrent être identiques sur les différents cas listés.

Madame MILED précise qu'il s'agit du tableau qui a été présenté au Comité technique pour le stade nautique et que ce dernier a émis un avis favorable.

Il appartient aux élus de voter et d'acter par une délibération sur ce sujet afin d'officialiser l'octroi de ces autorisations spéciales d'absences.

Le comité d'administration vote à l'unanimité le tableau proposé qui fait bénéficier aux agents du stade nautique des mêmes avantages que les agents des deux communes en la matière.

M.BOULET aborde ensuite le thème de la structure qu'on pourrait assimiler à un « comité d'entreprise » qui se matérialise à Châtillon via l'association TIPI et à travers le CASC à Malakoff

Les avantages accordés par ces deux structures sont détaillés dans un tableau présenté aux élus.

Madame MILED rappelle que, concernant les œuvres sociales, le comité d'administration s'était positionné pour la solution PLURALYS proposé par le CIG.

Les élus du comité d'administration restent sur leur position et décide l'adhésion à PLURALYS, le service de prestations sociales proposé par le CIG de la petite couronne.

Madame MILED décrit par la suite les différentes options de participation aux repas.

Deux organismes proposent des formules :

- Ticket restaurant
- Chèque déjeuner

Ces tickets peuvent être pris en charge par l'employeur entre 50 et 60%.

Comme abordé lors du précédent Comité, les élus s'étaient positionnés sur une prise en charge par l'employeur à hauteur de 50% du montant du ticket soit 4€.

Mme MILED rappelle que les prestations ne sont pas ouvertes aux salariés saisonniers, occasionnels ou vacataires.

Le comité prend une décision favorable à la participation aux tickets restaurants et vote à l'unanimité la délibération s'y rapportant.

Madame MILED évoque par la suite la prime annuelle dont il faut voter le maintien ou l'augmentation.

Le Comité vote le maintien de la prime annuelle sans augmentation.

Par la suite, la directrice de l'établissement aborde le thème des critères pour les entretiens professionnels. Elle invite les élus à consulter la grille d'évaluation jointe en annexe du dossier.

Les critères utilisés ont déjà été approuvés par un avis du comité technique.

Le comité vote à l'unanimité la grille des critères proposée.

- Madame MILED aborde le point des emplois saisonniers de l'été 2016 et détail les besoins relatifs à la surveillance et au fonctionnement du bâtiment ainsi que les grilles de rémunération des agents.

Ces éléments inscrits au budget 2016 ne figurent pas au tableau des effectifs 2016 et nécessitent par conséquent une délibération pour la définition des besoins en heures.

Le comité vote à l'unanimité la proposition sur le besoin en emplois saisonniers pour l'été 2016 du stade nautique.

Madame MILED revient sur l'audit effectué par la Direction Générale des Finances Publiques sur la régie.

Le rapport met en exergue la nécessité de sécuriser les valeurs (les cartes d'abonnements) et de contrôler plus rigoureusement les dépenses et les recettes par la mise en place d'un dispositif interne.

De plus, au regard du montant de la régie, le cautionnement de Madame MILED doit être augmenté ainsi que l'indemnité de responsabilité du régisseur.

Selon l'audit, une délibération modificative des pouvoirs de signature accordée à la directrice est aussi nécessaire.

En effet, la signature des factures doit être limitée à celles avec mention « paiement acquitté » et l'engagement des dépenses et l'émission des titres doivent être limités aux opérations non dénouées par la régie.

Le rapport préconise aussi l'abaissement du seuil de la carte bleue à 1,90€.

Madame MILED précise qu'il faut mettre à jour la grille des tarifs pour les brevets de natation (1€), les CLSH extérieurs et les scolaires extérieurs (3,60€)

Qui plus est, la valeur des leçons particulières (6,80€) est basse par rapport aux valeurs d'usage et pourrait être réévaluée. Madame MILED insiste sur le fait que les cours particuliers bénéficient en priorité aux habitants des territoires et aux personnes en difficulté.

Les élus n'ont pas tellement de recul par rapport aux cours particuliers et maintiennent donc le cours à 6,80 € plus l'entrée dans la structure.

Par la suite, Madame MILED aborde les tarifs de l'école de natation.

Monsieur BOULET revient sur la grille des quotients de Châtillon qui possédaient 7 tranches et qui a été refondue pour en faire apparaître plus que 5.

Madame MILED explique que pour la grille des quotients, le stade nautique s'est basé sur celles des deux villes et les tranches sont presque identiques.

Les élus du Comité d'administration débâtent sur l'augmentation des tarifs de l'école de natation qui reste l'une des plus abordables sur le territoire.

Madame NICOLAS demande si des simulations sur le coût de l'ENSN ont déjà été faites ?

Madame MILED répond par l'affirmative et précise que le prix des cours de l'école de natation permet de couvrir la valorisation de l'enseignement, elle est uniquement d'intérêt général et n'a pas pour objectif de dégager des fonds financiers excessifs. Elle rappelle l'origine de cette école de natation et son mode de financement.

Le conseil d'administration décide de laisser les tarifs à l'identique sauf pour les extérieurs (augmentation de 4%) qui sont trop proches des tarifs des tranches les plus hautes.

Questions relatives au fonctionnement du comité d'administration

Madame MILED rappelle le fonctionnement du comité d'administration et la nécessité de nommer un(e) vice-président(e) pour continuer le mandat en juin 2017.

Les élus communautaires de Malakoff siégeant au comité d'administration ne souhaitent pas se prononcer sur la nomination d'un(e) vice président(e) pour le moment.

Madame MILED aborde par la suite le sujet de la Commission d'appel d'offre pour les marchés formalisés qui doit être constituée. Le comité souhaite que la CAO soit constituée plus tard.

De plus, à l'approche des vacances estivales, des élus de permanence doivent être désignés pour signer les documents en l'absence du Président.

ABSENCES :

M.BOULET du 1^{er} juillet au 26 juillet
Mme CHALUMEAU du 9 juillet au 1^{er} août
M PASCAL du 22 juillet au 15 août

M.BOULET et M.PASCAL peuvent couvrir la période estivale.

QUESTIONS DIVERSES

Madame MILED donne par la suite des informations sur la nouveauté de l'été, l'installation d'un snack sur les plages du bassin olympique tenu par M.MASSON, un habitant de Châtillon.

Madame CHALUMEAU demande l'ordre des prix pratiqué par ce snack.

Mme MILED répond que les prix ne peuvent être en dessous de ceux proposés dans les distributeurs automatiques Caron mais qu'ils ne seront pas excessifs. Pour avoir un ordre d'idée, les sodas seront à 1 euro.

Mme NICOLAS demande comment va-il s'installer ?

Mme MILED explique qu'il s'occupe de tout (congélateur, tables, « paillette ») et qu'il nous reversera 10% de ses recettes hors taxes en cas de résultat bénéficiaire.

M.BOULET recommande tout de même de mettre des clauses sécuritaires dans la convention pour arrêter en cas de problèmes (avec les usagers, l'installation).

Le Conseil d'administration se déclare favorable à l'implantation de la « paillette » sur les plages du bassin olympique.

Dans le même thème, Mme MILED évoque le renouvellement du contrat Top Sec (distributeur de maillots de bain) pour 5 ans.

Le comité d'administration est d'accord pour renouveler le contrat.

Par la suite, Mme MILED souhaite instruire les élus sur la modification du plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) qui doit être validé à nouveau suite à l'incorporation de nouveaux éléments.

A l'écoute des différents éléments décrit dans le dossier, le CA valide le nouveau POSS.

DELIBÉRATIONS

Les délibérations qui ont été prises :

- Renouvellement du contrat de Top Sec
- Convention pour l'installation de la « paillotte »
- Délibération approuvant le nouveau POSS
- Délibération augmentant le cautionnement et l'indemnité du régisseur principal
- Délibération fixant les pouvoirs de signature pour la période estivale
- Augmentation des tarifs de l'école de natation pour les extérieurs et de la grille de quotient
- Validation du tableau pour les avantages octroyés au personnel du stade nautique
- Adhésion au « ticket restaurant » et à « Pluralys »

Monsieur BOULET remercie les élus du comité d'administration pour leur attention
Monsieur BOULET clôt la séance à 20h10.